Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

- 1. Débitrice: **JJB Services Sàrl**, 3975 Randogne
- 2. Délai pour contester l'état de collocation: 27.05.2013 jusqu'au 17.06.2013
- **3.** Délai pour contester l'inventaire: 27.05.2013 jusqu'au 10.06.2013
- 4. Remarques: sont également déposés:
 - a) l'inventaire
 - b) les revendications que l'administration de la faillite renonce à contester
 - c) les actions que l'administration de la faillite renonce à introduire, notamment l'action en dommages et intérêts éventuelle à l'encontre de l'associé et gérant (art. 827 et 757 CO).

Délai pour recourir contre l'inventaire : dix jours dès la date du dépôt

(art. 32 OAOF)

Concernant les actions, procédures et revendications que l'administration renonce à introduire ou contester, chaque créancier peut, dans le délai péremptoire de vingt jours dès la date du dépôt, s'opposer aux décisions de l'administration de la faillite et/ou requérir la cession des droits de la masse (art. 260 LP).

Office des faillites de Sierre 3960 Sierre

00902175